

# Les entreprises au cœur de la collecte sélective

Grâce à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec

## Un horizon de cinq ans pour transformer la REP collecte sélective en réalité



## 4 axes et 10 conditions gagnantes pour l'implantation d'une REP collecte sélective réussie

### Mieux orchestrer

Participer au développement d'un nouveau cadre légal et réglementaire qui placera les entreprises au cœur du système.

**#1** – Désigner un organisme de gestion fort et imprégné de la réalité du Québec pour faire évoluer la chaîne de valeur de la collecte sélective.

**#2** – Nommer ÉEQ à titre d'organisme de gestion désigné (OGD) de transition afin d'orchestrer le plus rapidement possible la transition du régime de compensation vers la REP collecte sélective.

**#3** – Tenir compte de l'état actuel du système, des travaux de modernisation en cours et de l'expérience vécue ailleurs pour fixer des cibles de performance réalistes.

### Mieux concevoir

Faire de l'écoconception d'emballages la norme pour les entreprises au Québec.

**#4** – Responsabiliser les entreprises par rapport aux contenants, emballages, imprimés et journaux (CEIJ) qu'elles mettent sur le marché en implantant des mesures d'écomodulation du Tarif.

### Mieux récupérer

Encadrer les services de collecte et de transport gérés par les municipalités et accompagner les citoyens pour améliorer leur geste de tri.

**#5** – Encadrer les municipalités pour les services de collecte et de transport en tenant compte des particularités régionales.

**#6** – Laisser de la latitude à l'OGD sur les moyens et la façon de faire pour répondre aux objectifs gouvernementaux quant à la desserte hors résidentielle.

**#7** – Favoriser les regroupements des contrats municipaux de collecte et de transport afin d'optimiser les coûts et de faciliter la gestion.

### Mieux recycler

Assurer une plus grande adéquation entre les CEIJ mis sur le marché et leur recyclage en optimisant les activités de tri.

**#8** – Octroyer la propriété de la matière récupérée aux entreprises pour permettre l'atteinte d'objectifs de performance et assurer la recyclabilité de leurs CEIJ.

**#9** – Prévoir des contrats avec les centres de tri axés sur la performance, la qualité et intégrant des mécanismes de reddition de comptes.

**#10** – Garantir la performance et l'efficacité du système de collecte sélective au Québec grâce à des mécanismes de traçabilité et de reddition de comptes.

# [ Notre ambition ]

À titre d'OGD :

**Bâtir une collecte sélective optimale où 100% des matières récupérées sont recyclées, et ce, le plus localement possible.**

Vers un système circulaire et intégré des CEIJ avec la REP collecte sélective

